

# AVIS AU PUBLIC

## ENQUETE PUBLIQUE

### MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 5

### DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1/PLU/2023 du 20/06/2023  
la modification de droit commun n° 5 du PLU a été engagée.  
Elle a pour objet la création d'une zone supplémentaire spécifique  
dans le zonage U et l'adaptation du règlement du zonage U  
afin de favoriser le développement de projets en matière de santé

**L'Enquête publique se déroulera  
du 14 novembre au 12 décembre 2023**

Consultation du dossier en mairie,  
122 rue Nationale à Hambach,  
du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.  
OU  
sur le site internet de la commune « hambach.fr »  
rubrique Urbanisme → Plan Local d'Urbanisme

En mairie, le public  
pourra consigner ses observations dans un registre  
ou les adresser par courrier  
à la mairie 122 rue Nationale 57910 Hambach  
ou par mail à plu.mairie@hambach/fr  
à l'attention M. Jean-Marie REMY commissaire enquêteur

#### Permanences du Commissaire enquêteur en mairie :

Mardi 14 novembre de 9h à 12h  
Vendredi 17 novembre de 14h à 17h  
Vendredi 24 novembre de 14h à 17h  
Mardi 28 novembre de 9h à 12h  
Mardi 5 décembre de 9h à 12h  
Mardi 12 décembre de 14h à 17h



Le Maire  
Daniel MULLER